

Compte-rendu de la Commission de Quartier 3.1 (à lire en accompagnement du diaporama projeté en séance)

MINIMES – PONTS-JUMEAUX – BARRIERE DE PARIS

Jeudi 13 juin 2019

> **Lieu** : Maison de la Citoyenneté, 4 place du Marché aux Cochons

> **Participation** : 82 personnes

> **Elus présents** :

Monsieur BOYER, Maire de quartier

Madame LAIGNEAU, Adjointe au maire en charge des politiques d'urbanisme et d'aménagement

Madame MAYEUX-BOUCHARD, Adjointe au maire en charge des fleuves et canaux.

> **Services municipaux et intervenants présents** :

Lise DEBRYE, Eric COSSET, Loïc COLAS, Direction de l'Urbanisme et de l'aménagement

Virginie OBER, Direction de l'environnement et de l'énergie

Loïc GASCON, Service Garonne et canaux

Aïcha ABDELOUHAB, Julie INDART, Isabelle NOVES MOUCHET, Direction de l'Action Territoriale.

NB : Ce compte-rendu ne retranscrit pas l'intégralité des débats mais les principaux échanges d'intérêt collectif. L'ensemble du compte rendu est lié au déroulement du diaporama détaillé.

Monsieur BOYER introduit la séance, remercie les participants et rappelle le contexte de cette commission de quartier. Il s'agit de la première commission de quartier de l'année. En effet, pour chacun des 20 quartiers, une commission de quartier par semestre est organisée. Les diaporamas et les comptes-rendus des commissions de quartier sont disponibles sur le site de la ville : www.toulouse.fr, rubrique « vos quartiers » puis « secteur 3 Toulouse nord ». Pour celles et ceux qui n'ont pas reçu le mail d'invitation à cette réunion publique, il y a la possibilité de s'inscrire au fichier contacts du quartier. Les fiches d'inscription se trouvent à l'accueil et peuvent être renseignées aujourd'hui.

Monsieur BOYER présente l'ordre du jour. Aujourd'hui, 3 sujets principaux vont être présentés.

1 - ZFE, zone à faible émissions : présentation de sa mise en place par Virginie OBER, de la Direction de l'environnement et de l'énergie.

2 - Présentation du projet urbain et du PLUiH par la Direction de l'urbanisme avec Lise DEBRYE, Eric GOSSET et Loïc COLAS accompagnés de Madame LAIGNEAU, Adjointe au Maire en charge des Politiques d'urbanisme et d'aménagement.

3 - Plan Canal : bilan présenté par Loïc GASCON, du Service Garonne et canaux, accompagné de Madame MAYEUX-BOUCHARD, Adjointe au Maire déléguée aux Fleuves et Canaux.

La dernière partie de la commission est consacrée aux actualités de quartier.

1- Projet de Zone à faibles émissions (ZFE) et qualité de l'air

Intervenant : Madame Virginie OBER.

La pollution de l'air est la troisième cause de mortalité prématurée en France. Toulouse Métropole s'est engagé avant fin 2020 à mettre en place une Zone à Faibles Emissions (ZFE), comme la collectivité en a l'obligation auprès de l'Etat.

Actuellement il existe 200 zones de ce type en Europe.

La présentation est suivie d'un temps d'échange. Plusieurs questions sont soulevées.

- Monsieur BOYER demande qui va déterminer la ZFE ? Est-ce la collectivité ? Quelle est la répartition des compétences ?

La gestion des pics de pollution est de la compétence du Préfet. La compétence de la mise en place d'une ZFE appartient par contre aux EPCI (établissements publics de coopération intercommunale), et donc à Toulouse Métropole.

L'ensemble du périphérique ne sera pas concerné.

- Un habitant qualifie ce système d'écologie punitive. Il déplore l'absence de justice sociale et fiscale car ce sont les plus riches qui polluent et non pas les pauvres, qui ont de vieilles voitures.

A côté de la mise en place de cette zone à faibles émissions, des mesures d'accompagnement permettront de soutenir les personnes qui seraient susceptibles de ne plus pouvoir circuler sur le périmètre identifié. Ces mesures ne sont pas encore connues et doivent faire l'objet de réflexions avant leur application, prévue en 2021.

- Prévoyez-vous un parking et des navettes spécifiques ?

Il va falloir travailler en collaboration pour que chacun puisse avoir une alternative en termes de transport. Ce sera notamment le sujet du Projet Mobilité qui prévoit le développement des transports en commun, l'adaptabilité des parking relais, etc.

- La France a été montrée du doigt par la cour de justice Européenne concernant les dépassement de seuils au dioxyde d'azote. Avez-vous connaissance de villes analogues à Toulouse où le dispositif a été mis en place ?

Ce dispositif de ZFE a été mis en place dans plusieurs pays, notamment l'Italie qui a déployé plusieurs dispositifs. Londres et Amsterdam sont les villes ont existent le plus de retours d'expérience.

Enfin pour parler de la France, un dispositif similaire a été instauré pour les poids lourds et les véhicules utilitaires légers à Paris et à Grenoble. Ce dispositif est opérationnel depuis juillet 2019 pour Paris et mai 2019 pour Grenoble. Il faudra attendre au minima un an après sa mise en place afin de disposer des premiers retours.

- Y aura-t-il une interdiction permanente ?

L'interdiction prendra effet toute l'année, mais les horaires ne sont pas encore définis.

- M Coulon, Président du Comité de quartier des Ponts Jumeaux, demande si des engagements ont été pris par des professionnels. Par exemple certaines professions utilisent encore du gasoil détaxé, quel va être l'effort des professionnels ? M Coulon développe l'exemple des camions qui empruntent le chemin Bessemer pour Airbus.

La loi Mobilité est en examen actuellement à l'Assemblée Nationale, elle va plus loin que les dispositifs déjà mis en place, notamment concernant les flottes de véhicules administratifs.

La loi va aussi s'appliquer aux entreprises de plus de 100 salariés. Il y a des dispositions qui sont mises en place pour assurer le renouvellement des flottes des entreprises publiques et privées avec un certain seuil de renouvellement attendu chaque année, afin de favoriser l'accélération du renouvellement du parc, ainsi que l'acquisition de véhicules propres. Il restera encore des véhicules plus polluants que ce qu'on peut trouver sur le marché mais cette loi a pour but de sensibiliser les professionnels.

- Concernant les professionnels des transports routiers européens, comment soumettre la réglementation aux transporteurs étrangers ou européens ?

A ce jour il n'existe pas de dispositif qui permettrait de contraindre les véhicules étrangers. En revanche, ceux-ci pourront être détectés.

- Comment cette mesure va-t-elle s'appliquer dans toute la France ? Au vu de la disparité des situations, si les prescriptions sont différentes en fonction des villes, quid du manque d'harmonisation qui va rendre la situation complètement incompréhensible.

Effectivement, les dispositifs vont être différents en fonction des villes. Il faudra se tenir au courant en amont de la législation pour les 15 villes concernées, dont Toulouse fait partie.

- Quelles sont les aides qui vont être mises en place ? Pourquoi n'y a t il pas une harmonisation au niveau européen ?

Le plan est en cours de travail. Les aides qui pourront être apportées dépendent de la volonté de la collectivité. L'harmonisation européenne doit se penser à cette échelle et échappe à la seule métropole toulousaine.

Les modalités de la mise en place de cette mesure peuvent être adaptées à chaque pays. Les dispositions de la mesure dépendent donc de la législation existante dans chaque pays ; chaque État doit adapter les prescriptions européennes en fonction de sa législation. Il est donc difficile d'obtenir une harmonisation européenne.

- Peut-on chercher à diminuer la pollution autrement ?

Lors d'une étude, on a répertorié les véhicules qui circulent à Toulouse et la composition du parc aujourd'hui est surprenante : les véhicules sont plus récents que ce que nous imaginions. Les poids lourds ne sont pas les véhicules les plus polluants.

Monsieur BOYER confirme que la transition écologique est un sujet compliqué. Il indique que le phénomène des gilets jaunes constitue une des manifestations de l'obligation d'intégrer l'ensemble des classes sociales sur ces questions. Une démarche d'intégration et de justice sociale est nécessaire.

Il rappelle qu'à une échelle de quartier, certains petits pas peuvent être effectués pour s'inscrire dans un cadre global d'amélioration de la qualité de l'air.

Sur le sujet de la rue du Professeur Jammes, aucun consensus n'aurait pu être trouvé, c'est un sujet délicat où il ne peut y avoir que des compromis. Une des raisons de la décision finale est que le flux des véhicules faisant des itinéraires d'évitement des routes congestionnées (ou « shunt ») appartiennent à des personnes n'habitant pas le quartier, mais qui transitent régulièrement par le quartier. Ce flux a été réduit grâce à la décision. La question se pose également sur l'opportunité du changement de sens de circulation sur le bord du Canal du Midi. Monsieur BOYER ne sait pas si le sujet va aboutir ; mais cela pourrait être une solution à moyen ou long terme.

2-Projet Urbain Toulousain et PLUiH

Intervenants : Eric GOSSET et Lise DEBRYE, Direction de l'Urbanisme ; Loïc COLAS, Direction de l'Aménagement ; Madame LAIGNEAU, Adjointe au Maire en charge des Politiques d'urbanisme et d'aménagement.

L'élaboration du PLUiH a duré 4 ans. Il a débuté en 2015 pour une mise en application le 18 mai 2019.

Il est indiqué que le projet urbain va être envoyé aux associations à la demande de Monsieur le Maire Jean-Luc MOUDENC

Loïc Colas explique que le projet urbain se traduit à terme par la présence de cinq grands parcs sur l'agglomération, dans des périmètres qui ne seront pas constructibles, avec une volonté forte de préserver la nature. Il décline l'impossibilité de construire sur de nombreux espaces verts afin de conserver une qualité de vie ; qu'il s'agisse de qualité de l'air, ou de lutte contre les îlots de chaleur en période de canicule. De plus, ces territoires sont ainsi rendus attractifs pour les Toulousains. Un travail est en parallèle effectué sur des liaisons transversales pour que chacun puisse se déplacer facilement vers ces grands parcs.

Lise DEBRYE explique que dans le PLUiH, le canal est classé en zone naturelle. Il s'agit bien d'un secteur de biodiversité qui vient conforter cette ambition de préserver la nature.

Loïc COLAS précise que Toulouse est la deuxième ville de France en termes de superficie après Marseille. Dès qu'on s'éloigne du centre ville, il existe de nombreux espaces verts privés. L'objectif du projet urbain est de favoriser les cœurs d'îlots et de garder cette qualité de vie dès qu'on s'éloigne des grandes infrastructures qui traversent la ville.

L'objectif de la ville est également d'accompagner la création d'espaces urbains par des arbres plantés : il faudra planter des arbres lorsqu'il est envisagé la construction de nouveaux espaces urbains. Le Maire souhaite que 100 000 arbres soient plantés d'ici 2030. Des études ont démontré notamment que ce qui fait baisser la chaleur au sein d'une ville est ce qu'on appelle la « canopée », c'est-à-dire l'ombre portée sur le goudron avec les arbres.

La traduction de ces mesures dans le PLUiH, qui fait figure de règlement écrit, est la protection des espaces verts (« espace vert protégé ») : 2,8 hectares d'espaces boisés sont ainsi classés dans le quartier, qui représentent 2,2 hectares d'espaces verts protégés et 247 arbres protégés.

Il est donc possible de continuer à construire si une action est entreprise en parallèle en faveur de la création d'un espace vert public. Sur le 3.1, la création du parc de La Salade illustre cette volonté.

Loïc Colas rappelle qu'il s'agit d'un projet prospectif pour les 40 prochaines années. L'objectif suivi est que chaque Toulousain habite à environ 300 mètres d'un espace public.

Pour accompagner ce projet, les territoires ont été classés selon 4 types :

- à préserver,
- à accompagner,
- à renouveler,
- à restructurer.

Par exemple, le territoire à proximité de la TAE deviendra un « territoire à renouveler » à partir de 2025-2026 car il faudra développer l'offre de services une fois que la TAE sera livrée.

Maintenant que le PLUiH est approuvé, il s'agit de le mettre en œuvre. La Direction de l'Urbanisme s'est réorganisée pour que le suivi des projets se passe en concertation entre le service qui instruit le projet et le service qui crée la règle.

Pour finir Loïc Colas explique la deuxième phase du Projet urbain toulousain. A la demande des maires de quartier, la Direction de l'Aménagement va travailler sur des Cahiers toulousains, qui se présenteront sous la forme d'une déclinaison du Projet urbain toulousain à l'échelle des secteurs. Des groupes de travail sous forme d'ateliers reprendront les propositions, en gardant comme objectif que l'urbanisme de demain doit correspondre au Projet urbain dans l'ensemble des quartiers.

La présentation est suivie d'un temps d'échange.

Questions :

- Qui va déterminer les secteurs de classification ? Comment les habitants vont-ils savoir dans quel secteur ils se trouvent ? Est ce que les projets immobiliers vont s'arrêter dans les petites rues non aménagées en infrastructure ? Qu'est-ce qui est prévu au niveau des parkings dans les projets ?

Madame LAIGNEAU prend la parole pour expliquer que cette typologie de territoire est issue d'un long travail à l'échelle de la ville avec les urbanistes à qui a été confiée l'analyse du territoire. Il est rappelé par l'élue que ce travail a été mené en concertation avec les associations de quartier au travers d'ateliers. C'est à l'issue de ce travail conjoint que les types de territoires ont été définis et ont permis d'établir le document d'urbanisme.

Ont ainsi été identifiés les territoires sur lesquels on va pouvoir accueillir de nouveaux projets immobiliers (territoires qui ont été identifiés comme « à renouveler »), et d'autres sur lesquels il est inopportun de densifier. Il y aura des phasages sur certains territoires et pas sur d'autres, avec un engagement de la construction de 3 500 nouveaux logements par an sur Toulouse.

Aujourd'hui la TAE n'existe pas, donc cette ligne de métro et ses arrêts futurs ne sont pas représentés dans le PLUiH. Le projet doit en effet faire l'objet d'une enquête publique – qui se tient par ailleurs du 6 juin au 18 juillet 2019. A terme, et après la validation des propositions de Tisséo, la TAE sera intégrée dans les documents d'urbanisme. Le document d'urbanisme va donc continuellement s'adapter aux projets de terrain.

Le Plan local d'urbanisme Intercommunal Habitat donne des droits à construire, il est la traduction d'un projet politique ; il est rappelé que les projets actuels qui sont construits sont le fruit de l'ancien PLU et de l'ancienne équipe politique.

Ainsi concernant le stationnement par exemple, les droits ont été augmentés dans le nouveau PLUiH : 1,3 places de parking par logement est imposé.

- Un représentant du Comité de quartier Ponts-Jumeaux demande si ce quartier est effectivement un territoire « à restructurer » ? Selon l'intervenant il s'agit d'une bonne nouvelle pour le quartier, mais le Comité de quartier est intéressé par l'insertion des ZAC

(ou Zones d'aménagement concerté) et OAP (ou orientations d'aménagement et de programmation) dans les quartiers existants,

Madame LAIGNEAU évoque le développement de la ville Toulouse et son attractivité. Une vigilance existe concernant l'école des Ponts-Jumeaux qui aujourd'hui est saturée. Il y a une nécessité d'imaginer ensemble l'avenir du quartier.

Pour information, la ville a créé 10 nouvelles écoles depuis 2015 avec la nouvelle municipalité, et la construction d'une école coûte aux alentours de 6 millions d'euros. En 2020 il faudra en créer 14 autres. Anticiper permet de chercher et de trouver le foncier sur tous les territoires. Et c'est la même problématique concernant la création d'espaces verts ! Aujourd'hui la collectivité a cédé un territoire constructible de 1,8 hectares.

Des études sont réalisées dans tous les domaines, mais cette anticipation est compliquée. Le revers de l'attractivité de la ville est qu'il est nécessaire de fournir des équipements publics.

- Un riverain déplore les projets immobiliers avec les toits en tôle, la destruction des arbres avec les projets immobiliers et le manque de contrôle.

Madame LAIGNEAU indique que le travail avec les promoteurs et les propriétaires a été fait. De nombreuses négociations sont terminées, les résultats se verront plus tard. Le PLU évolue, aujourd'hui des outils sont disponibles pour travailler sur ces sujets.

3-Bilan du Plan Canal

Intervenants : Loïc COLAS, Direction de l' Aménagement et Madame MAYEUX-BOUCHARD, Adjointe au Maire déléguée aux Fleuves et Canaux.

Le Plan Canal est un programme de préservation et de valorisation des canaux mis en place par Toulouse Métropole sous la délégation de Madame MAYEUX-BOUCHARD, et de Voies navigables de France (VNF) sur la période 2015-2020, en lien étroit avec les services de l'État.

La stratégie du Plan Canal est développée sur trois axes :

- Préserver et valoriser les canaux,
- Améliorer la gestion et l'usage des canaux,
- Soutenir les activités fluviales

Les actions Plan Canal sont organisées sur deux niveaux de temporalité :

- des travaux de valorisation aux résultats visibles et rapides,
- une étude d'aménagement et de valorisation paysagère avec une vision prospective et qualitative des canaux et de leurs abords en lien avec le patrimoine, l'environnement, le paysage et les mobilités.

Concernant les abords du canal dédiés aux manifestations événementielles, Madame MAYEUX-BOUCHARD indique qu'un plan d'occupation du Port de l'embouchure est en train d'être réalisé pour éviter les débordements.

Il n'a pas été possible de réaliser le mur anti-bruit qui avait été demandé. En effet, le budget initialement programmé a augmenté considérablement suite à des contraintes techniques non

identifiées au départ. Madame MAYEUX-BOUCHARD souligne la volonté de faire aboutir ce projet dans le prochain mandat.

La présentation est suivie d'un temps d'échange.

Avant les questions, Madame MAYEUX-BOUCHARD rappelle que c'est la première fois qu'il y a une délégation dédiée au Canal et à la Garonne, ce qui traduit l'ambition de la collectivité sur ce sujet.

Questions :

- Le Comité de quartier des Ponts Jumeaux déplore les odeurs de la station d'épuration et l'impossibilité de construire le mur anti-bruit dans l'immédiat. Il aimerait également être informé du calendrier des autorisations de manifestations sur le Port de l'embouchure pour pouvoir diffuser de l'information sur les événements dans le quartier. Ils souhaiteraient aussi être concertés dans ces projets.

Madame MAYEUX-BOUCHARD rappelle la volonté de créer un règlement d'occupation du Port de l'Embouchure. Elle promet la transmission par mail des informations concernant les manifestations qui y seront organisées.

- Compte tenu de la circulation, la mise en place des trémies est nécessaire estime un habitant. Comment cela va-t-il être géré ?

Loïc GASCON explique que la mise en place des trémies se fera une fois que les travaux de la ligne de métro et du Linéo auront commencé. Il souligne la volonté de favoriser les modes doux en ville.

- Une habitante s'interroge sur les sens de circulation sur le Canal du Midi. Elle exprime sa crainte que les bords du canal se transforment en une seconde rocade, avec des flux importants et une vitesse qui augmenterait

Madame MAYEUX-BOUCHARD déplore qu'aujourd'hui le sens de circulation favorise les embouteillages. D'ici 2030 il y aura une prise de conscience collective, et une régulation de la vitesse sera bien entendu imposée si elle est nécessaire. L'objectif est d'éviter les embouteillages et de favoriser au maximum les modes doux.

Monsieur BOYER rappelle qu'il s'agit d'une hypothèse, et que ce projet n'est pas du tout acté. Il y aura des débats et des concertations.

- Un habitant évoque le problème de l'enclavement du canal de Garonne entre la rocade et les industries ; comment y accéder quand on part de l'avenue des États-Unis pour aller vers le canal ? Qu'est-il prévu ?

Madame MAYEUX-BOUCHARD pense aussi qu'il s'agit d'un point à travailler en collaboration avec les maires de quartier. Il faut des accès directs au bord du canal en travaillant notamment avec les promoteurs.

4- Actualités du quartier

Monsieur BOYER présente le diaporama.

Il fait un point sur la troisième ligne de métro et rappelle les 3 stations pressenties sur le quartier :

- 1 - Boulevard de Suisse,
- 2 - Fondeyre
- 3- la Vache.

La présentation est suivie d'un temps d'échange.

Questions :

- Le Boulevard Silvio Trentin rencontre des gros problèmes en termes de manque d'aménagement, notamment pour les piétons ; quand le boulevard sera-t-il rénové ?

Monsieur BOYER souhaite intégrer le boulevard Pierre et Marie Curie, le boulevard Silvio Trentin, et le boulevard de Suisse à la prochaine programmation pluriannuelle d'investissement. Cela nécessite une intervention préalable des concessionnaires ; le maire de quartier souligne sa volonté de sensibiliser les concessionnaires pour l'enfouissement des réseaux sur ces voiries.

- Est ce qu'il y aura des travaux de la place du marché aux cochons jusqu'à Barrière de Paris ? Une réfection des trottoirs est-elle à l'ordre du jour ?

Monsieur BOYER indique que les travaux s'arrêtent à l'église des Minimes, il n'a pas été possible d'aller plus loin pour des questions de budget. De plus les commerçants ne souhaitaient pas le blocage de la totalité de l'avenue.

Monsieur BOYER va œuvrer afin d'inscrire les axes structurants du quartier à la prochaine programmation pluriannuelle d'investissement.

- Dans ce cadre-là, est-il possible d'envisager la mise en place de « vraies » pistes cyclables ?

Monsieur BOYER indique que les associations de cyclistes ne l'ont pas demandé lors de réunions qu'ils ont tenu ensemble.

Le maire de quartier souhaite néanmoins qu'on en mette en place dès que c'est possible d'un point de vue technique. L'association *2 pieds 2 roues* a expliqué qu'il est plus sécurisé et sécurisant d'avoir des lignes non interrompues. La continuité n'aurait pas pu exister sur l'avenue des Minimes car son intégration n'est pas possible partout, il est donc préférable d'assurer la continuité pour le moment.

- Quand y aura-t-il une vaste campagne de sensibilisation l'utilisation intelligente de la piste cyclable ? Les piétons et les cyclistes ne savent pas utiliser la bande cyclable ; il existerait selon l'intervenant un problème de l'utilisation de cette voie entre les piétons et les cyclistes.

Monsieur BOYER souhaite en faire part à son collègue Jean-Michel LATTES, Ajoint au maire en charge des déplacements.

S'agissant de la rue Negreneys, Monsieur BOYER indique que du mobilier doit être installé afin d'éviter le stationnement sur la bande cyclable. Il précise aussi que si sont constatés des récurrences de mauvais usages de la piste cyclable sur un tronçon bien particulier dans une rue, il ne faut pas hésiter à le signaler afin qu'une étude soit lancée pour améliorer la signalisation.

Pour finir, le maire de quartier présente le nouveau marché de plein vent qui s'est installé dans le quartier des Ponts-Jumeaux en place depuis le 26 octobre 2018 et se félicite de son succès auprès des habitants du quartier.

Monsieur BOYER remercie les participants et clôture la séance à 22h.